

**Avis du Haut Conseil des Biotechnologies  
relatif à la demande de renouvellement des  
autorisations de culture, importation et  
transformation du maïs MON 810**

---

*A la suite de la saisie gouvernementale du 23 septembre 2009*

**Avis du Haut Conseil des Biotechnologies relatif à la demande de renouvellement des  
autorisations de culture, importation et transformation du maïs MON 810**

---

Le HCB a été saisi le 23 septembre 2009 par les ministères en charge de l'environnement (MEEDDM), de l'agriculture (MAAP) et de la recherche (MESR) d'une demande d'avis relatif au renouvellement des autorisations de culture, importation et transformation du maïs Monsanto 810.

Cette plante génétiquement modifiée, dont l'objectif attendu est de lutter contre deux ravageurs du maïs (pyrale et sésamie), avait été autorisée à la mise sur le marché au plan communautaire avant que la France n'active la clause de sauvegarde faisant obstacle à sa culture sur le territoire français. Monsanto sollicite aujourd'hui le renouvellement de son autorisation européenne.

Rendu public aujourd'hui, l'avis du HCB est constitué d'un avis du Comité Scientifique (CS) et d'une recommandation du Comité économique, éthique et social (CEES).

➤ **L'AVIS DU COMITE SCIENTIFIQUE**

---

Le comité scientifique, sous la présidence de Jean-Christophe Pagès, a procédé à une analyse des données concernant les usages de la plante génétiquement modifiée MON 810. Pour construire son avis, le CS s'est basé sur les réponses de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) aux questions soulevées par 12 Etats membres, dont la France, ainsi que sur le dossier princeps et les données de la littérature scientifique.

Dans son avis, le Comité scientifique n'a pas noté d'éléments de risques biologiques que l'on puisse qualifier de majeurs et qui nécessiteraient une nouvelle série de questions ou de mise au point par l'AESA.

Parmi les points remarquables, le CS a noté:

- que le dossier de Monsanto ne suit pas les nouvelles recommandations en termes d'analyse statistique ;

- que la fonctionnalité du transgène entraîne la diminution attendue des espèces cibles ;
- que la surveillance de l'apparition de résistance parmi les cibles, pyrale et sésamie, ainsi que les effets sur les espèces non-cibles, sont abordés par les plans de surveillance que propose le pétitionnaire. Ces plans devront être validés par le Comité de surveillance biologique du territoire ;
- que les plans de surveillance mis en place et un contrôle des plantations permettraient de mieux estimer les risques de dissémination du transgène dans des maïs non OGM ;
- que certaines questions n'ont cependant pas trouvé de réponses définitives, du fait de l'absence d'effets majeurs et/ou faute de données suffisantes, que seule l'expérimentation en laboratoire ou en champ permettrait d'obtenir.

#### ➤ L'AVIS DU COMITE ECONOMIQUE, ETHIQUE ET SOCIAL

---

**De son côté, le Comité économique, éthique et social, présidé par Christine Noiville, a analysé les impacts de la culture du maïs MON 810 sur le plan socio-économique :**

› En premier lieu, **il note les avantages qu'il y aurait à semer préventivement du MON 810 dans les zones soumises à attaque de pyrale ou de sésamie, plutôt que de recourir à un traitement par insecticide chimique.**

Ces avantages valent pour les agriculteurs (efficacité de la lutte, pertes de rendement évitées, commodité d'utilisation, absence d'achat d'insecticides) mais aussi pour la santé et l'environnement (absence d'exposition des agriculteurs à un épandage d'insecticide chimique, taux plus bas de certaines mycotoxines, impact beaucoup plus limité sur la faune non-cible).

› **Le CEES souligne également deux séries d'éléments conduisant à relativiser ces avantages :**

- d'une part, ils ne valent qu'en cas de forte infestation et en comparaison d'un traitement insecticide chimique (lequel n'est pas toujours nécessaire et concerne aujourd'hui 10% des surfaces plantées en maïs) ;
- d'autre part, ils doivent être mis en perspective avec d'autres modes de prévention et de traitement des ravageurs qui sont généralement efficaces et plus neutres pour l'environnement.

› **Enfin, le CEES liste une série d'inconvénients potentiels à la mise en culture du MON 810 :** risque d'extension de la culture du MON 810 sur des surfaces actuellement non traitées par un insecticide chimique ; surcoût de l'achat de la semence non contrebalancé en cas d'absence de forte pression parasitaire ; incertitudes quant aux effets sub-létaux pour les abeilles et animaux d'élevage ; possible impact économique sur les diverses filières agricoles existantes.

**A la question posée « Les avantages globaux d'une autorisation de mise en culture du maïs MON 810 l'emportent-ils sur les inconvénients globaux ? », les membres du Comité économique, éthique et social ont répondu par 14 non, 11 oui et 1 abstention.**

Si la mise en culture devait être autorisée, 6 membres estiment qu'elle devrait l'être sans condition, 6 qu'elle devrait l'être avec des conditions d'accompagnement (adaptation de certaines règles de propriété intellectuelle, biovigilance, suivi socio-économique...), 13 qu'elle devrait l'être avec des conditions d'accompagnement mais aussi avec des conditions préalables (notamment : entrée en vigueur des règles de coexistence, études de toxicité...).

*L'avis est consultable sur le site intergouvernemental <http://www.ogm.gouv.fr/>*

## ► Le Haut Conseil des biotechnologies :

**Le Haut Conseil des biotechnologies, instance d'évaluation, d'expertise et de concertation a été créé par la loi du 25 juin 2008.**

Lancé le 22 avril 2009, **cette structure indépendante**, qui réunit 63 membres, **est composée d'un comité scientifique** présidé par Jean-Christophe Pagès, et d'un **comité économique, éthique et social** présidé par Christine Noiville. Le HCB rassemble, entre autres, des personnalités désignées notamment auprès des organismes publics de recherche, en raison de leur compétence scientifique et technique, des élus locaux, des parlementaires, des représentants d'associations et d'organisations professionnelles.

Le HCB est présidé par Catherine Bréchnignac.